



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4512 - Insertion sociale

Pacte de Réussite en faveur des allocataires du RSA : mise en oeuvre d'ateliers de mobilisation vers l'emploi

Rapport n° CP/2015/273

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Réussite et afin de renforcer l'employabilité des bénéficiaires du RSA, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place des « Ateliers de mobilisation vers l'emploi », axés sur l'image de soi, la préparation des entretiens de recrutement et l'utilisation du Web.

L'objet de ce rapport est de soumettre à la validation de la Commission Permanente les propositions retenues, permettant de planifier un total de 151 ateliers de 8 participants chacun, soit potentiellement 1 126 bénéficiaires du RSA, pour un montant prévisionnel de 98 605 € pour le Département.

Dans le cadre du Pacte de Réussite, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a acté une nouvelle offre d'insertion destinée à intensifier la mobilisation des allocataires du RSA et à renforcer leur employabilité : les ateliers de mobilisation vers l'emploi.

Ils visent à renforcer l'employabilité des allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle, en travaillant les questions de savoir-être autour de trois thématiques essentielles : la préparation à l'emploi, l'image de soi et l'utilisation du Web. Il s'agit également d'étoffer l'offre d'insertion professionnelle et d'inscrire ces allocataires dans une dynamique plus intensive.

Il s'agit d'ateliers collectifs répondant aux trois thématiques suivantes :

- Atelier « Préparation à l'emploi » - 5 demi-journées maximum (15 heures)
- Atelier « Image de soi » - 3 demi-journées maximum (9 heures)
- Atelier « Bien utiliser le Web pour sa recherche d'emploi » - 4 demi-journées maximum (12 heures).

Le présent rapport porte sur le financement de 151 ateliers portés par 14 organismes répondant aux critères suivants :

- un coût maximal de la prestation à 320 € par demi-journée ;
- les qualifications, compétences et expérience des intervenants ;
- l'existence d'un réseau partenarial institutionnel, associatif et principalement avec le monde de l'entreprise, la prise en compte de son développement et de sa mobilisation ;
- les articulations avec les opérateurs de mobilisation professionnelle ;
- les outils pédagogiques, techniques et financiers prévus pour permettre une évaluation de l'action (listes d'émargement, bilans quantitatifs et qualitatifs, bilan des parcours individuels des bénéficiaires, ...) ;

La mise en place des 151 ateliers :

- prend en compte la couverture optimale des territoires ;
- garantit une répartition du nombre d'ateliers par territoire en adéquation avec le nombre de bénéficiaires potentiellement concernés ;
- permet, par territoire, une offre non limitée à un seul organisme pour disposer d'un choix au moment de l'orientation ;
- respecte le tissu partenarial local tout en ouvrant l'offre d'insertion à de nouveaux opérateurs.

Cette proposition - dont la présentation détaillée par territoire, par thématique et par organisme est jointe en annexe - concerne l'exercice 2015. Elle permet potentiellement la participation de 1 126 bénéficiaires du RSA à 151 ateliers qui seront mis en œuvre par 14 organismes différents pour un montant prévisionnel de dépense plafonné à 175 434 €. Pour le Département, la dépense est plafonnée à 98 605 €. Ces organismes solliciteront des crédits FSE pour cofinancer le coût de ces ateliers.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les montants alloués aux organismes et précisés dans le tableau joint.

Concernant les deux associations Redécome et Le Parcours, les avances décidées par la commission permanente le 2 février 2015 (respectivement 13 440 € et 6 720 €) permettent de couvrir le coût des ateliers pour ces deux structures.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37176	017-6574-564	100 000,00 €	100 000,00 €	98 605,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la sélection des 14 projets avec avis favorable présentés en annexe;*
- *approuve le versement d'une aide globale de 98 605 € pour le Département, répartie entre 14 porteurs de projet. Les paiements seront effectués sur présentation des justificatifs fournis par les structures ;*
- *autorise son président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type.*

Elle charge en outre son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY

